LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Vœu relatif à la création d'un Plan municipal de développement du sport féminin

rattaché à la délibération 2026 DJS 176

Voeu déposé par Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que la délibération à laquelle se rattache le voeu met en avant un projet sportif comportant une forte dimension de féminisation de la pratique, avec 40 % de femmes parmi les adhérent·es, un objectif de 48 % d'ici 2031, le programme « Les Puncheuses » à destination des femmes, ainsi qu'un accompagnement de femmes éloignées de la pratique sportive ou rencontrant des difficultés sociales ;

Considérant que cet exemple démontre que le développement du sport féminin ne peut pas relever seulement d'initiatives isolées, mais doit faire l'objet d'une politique municipale structurée, généralisée et dotée de moyens dans l'ensemble des équipements sportifs parisiens ;

Considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut rester un affichage, mais doit se traduire dans toutes les politiques publiques municipales, y compris dans le sport ;

Considérant qu'à Paris, les femmes et les filles restent confrontées à de nombreux obstacles dans l'accès à la pratique sportive : coût des licences, manque de créneaux adaptés, autocensure, charge domestique et parentale, sexisme, violences, équipements insuffisamment sécurisés ou pensés pour leurs usages ;

Considérant que les mères isolées, les femmes précaires, les jeunes filles des quartiers populaires, les femmes en situation de handicap, les femmes seniors et les femmes victimes de violences sont particulièrement éloignées d'une pratique sportive régulière ;

Considérant que faire de Paris une capitale féministe suppose de rompre avec les politiques symboliques et de consacrer des moyens réels à l'égalité, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à l'accès effectif des femmes aux services publics ;

Considérant que les équipements sportifs municipaux, les gymnases, piscines, stades, terrains extérieurs et cours d'école doivent devenir des lieux de conquête de l'égalité, et non reproduire la domination masculine dans l'accès aux créneaux, aux financements, aux pratiques et à la visibilité ;

Considérant que l'argent public versé aux clubs et associations sportives doit contribuer concrètement au développement de la pratique féminine, à la mixité réelle, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à la protection des pratiquantes ;

Considérant que la Ville de Paris a déjà engagé plusieurs dispositifs en faveur du sport féminin, notamment Paris Sportives et les orientations du Manifeste Paris Active & Sportive, mais que ces actions doivent désormais faire l'objet d'un bilan public, chiffré et territorialisé permettant d'en mesurer l'impact réel sur l'accès des femmes et des filles à la pratique sportive ;

Sur proposition de Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- présente au Conseil de Paris un bilan annuel du développement du sport féminin, précisant arrondissement par arrondissement les créneaux attribués aux pratiques féminines, les subventions versées, les publics touchés, les actions de prévention des violences sexistes et sexuelles et les moyens réellement consacrés à la féminisation de la pratique sportive ;

- réserve de nouveaux créneaux dans les équipements sportifs municipaux aux pratiques féminines et inclusives, notamment en soirée, le week-end et pendant les vacances scolaires ;

- développe des créneaux gratuits ou à tarif symbolique pour les filles et les femmes les plus éloignées du sport, notamment dans les quartiers populaires, pour les mères isolées, les femmes précaires, les femmes seniors et les femmes en situation de handicap ;

- conditionne une part des subventions sportives importantes à des engagements précis en faveur du sport féminin, de la formation des encadrant·es, de la prévention des violences sexistes et sexuelles et de la lutte contre les discriminations ;

- soutienne davantage les clubs amateurs, collectifs et associations qui développent la pratique féminine, le sport-santé, le sport adapté et les activités permettant aux femmes de se réapproprier l'espace public.